

Direction départementale des Finances publiques de la Marne

Communiqué

Châlons-en-Champagne, le 11 mai 2020

L'accueil des usagers pendant la campagne d'impôt sur le revenu : un accueil exclusivement sur rendez-vous

A partir du 11 mai 2020, les questions relatives à la déclaration de revenus continueront à être traitées, comme aujourd'hui, exclusivement à distance, par téléphone ou par messagerie électronique.

Des rendez-vous pourront être proposés, mais uniquement s'ils ont préalablement été demandés par téléphone ou sur Internet, et si la question le nécessite.

Il sera donc inutile de se présenter sans rendez-vous aux guichets des centres des finances publiques ou des trésoreries après le 11 mai.

Les usagers qui ont des questions sur leur déclaration de revenus, souhaitent obtenir un imprimé et/ou prendre un rendez-vous, sont donc invités à :

- utiliser la messagerie sécurisée de leur espace personnel sur le site impots.gouv.fr
- contacter l'administration fiscale par téléphone, soit au 03.26.87.95.00 (numéro départemental de 8h30 à 16h00), soit au 0 809 401 401 (appel non surtaxé).

Un serveur vocal interactif permet, dans un premier temps, d'obtenir une réponse aux questions générales les plus fréquentes.

Si nous ne pouvons pas prendre en charge immédiatement l'appel de l'utilisateur, il sera proposé à ce dernier qu'il soit rappelé par un agent des finances publiques dans les meilleurs délais.

Ce système semble apporter toute satisfaction aux usagers qui n'ont pas à renouveler leur appel ni à se déplacer pour obtenir la réponse à leur question.

Jusqu'à présent, 100% des usagers ont été rappelés dans les 24h suivant leur appel.

Au-delà de ces rappels téléphoniques, les chiffres clés de la campagne de déclaration des revenus après 2 semaines de campagne sont :

- 1 000 appels par jour sur le numéro départemental
- 2 691 usagers marnais ont demandé à être rappelés et ont été rappelés dans les 24h.
- 2 717 contacts par la messagerie sécurisée
- 9 311 télédéclarations prises en compte

Rappel du calendrier

- Date limite de souscription en ligne pour la Marne : 8 juin à 23h59
- Date limite de dépôt des déclarations papier, le cachet de La Poste faisant foi : 12 juin à 23h59